

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

**SÉRIE J**  
**TRÉSOR DES CHARTES**  
**SUPPLÉMENT**  
**INVENTAIRE**

par Henri DE CURZON

Relu et complété par Jean-Marc ROGER, *conservateur en chef*

**J 736 - 741**

**Ile de France**

Dactylographié par Alain GANEVAL, *agent administratif*  
1912 ; 2003-2004

## SOMMAIRE

### Ile-de-France

- J 736. Paris : Châtelet, Palais du roi, Couture Sainte-Catherine, Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, collège des Lombards. 1332-1574.
- J 737. Paris et environs ; abbaye de Maubuisson ; Valois, etc., 1180-1665.
- J 738-739. (738) Soissons et environs, 1181-1602. — (739) Paris et environs, [1252] 1265-1679.
- J 740-741. Paris et environs. XII<sup>e</sup> s.-1661.

## J 736

### Paris et environs

1. Arrêt du Parlement de Paris pour le privilège du sceau du Châtelet de Paris, 13 mars 1332. — Copie coll., s. d. [vers 1565].

Extrait du « Livre gris », « en la chambre du procureur du Roy au Chastellet de Paris », fol. 5 v<sup>o</sup>.

2. Lettres du roi Charles V, confirmant au prévôt de Paris ce privilège de juridiction, 8 février 1368. — Copie coll., 19 janvier 1565.

Extraite du premier livre des bannières du Châtelet de Paris. *Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 95 ; A. Tuetey, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris*, 1899, n<sup>os</sup> 22, p. 2, et 143, p. 9.

2<sup>bis</sup>. Mêmes lettres, autre copie coll., s. d. [XVI<sup>e</sup> s.]

D'après le « Livre rouge vieil second » du Châtelet de Paris (A. Tuetey, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris*, n<sup>o</sup> 143, p. 9).

3. Lettres patentes du roi Charles VII, confirmant ce privilège de juridiction, 6 octobre 1447. — Copie coll., s. d. [vers 1565].

*Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 511 ; A. Tuetey, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris*, n<sup>o</sup> 618, p. 37.

4. Arrêt du Parlement portant règlement de la procédure civile au Châtelet de Paris entre Jean Alligret, lieutenant civil, Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, huit conseillers au Châtelet et un clerc de la prévôté de Paris, 28 mai 1501. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

A. Tuetey, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris*, n<sup>o</sup> 988, p. 58.

5. Lettres patentes du roi Charles IX portant règlement en faveur des notaires de Paris, 11 octobre 1561. — Copie coll., s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

6. Mémoire sur les examinateurs du Châtelet de Paris et les enquêteurs, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.]

6<sup>bis</sup>. Mémoire pour les notaires du Châtelet de Paris, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.]

6<sup>ter</sup>. Supplique de G. Bourdin, procureur général du roi au Parlement, en vue d'un règlement des jours de la prévôté de Paris au Parlement, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.]

6<sup>quater</sup>. Articles pour un règlement de la procédure au Châtelet de Paris. — Minute, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.]

7. Arrêt du Grand Conseil, portant enregistrement des lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> du 26 août 1531 relatives à la nomination des officiers des justices royales, qui appartient exclusivement au roi. — Copie parch., 26 septembre 1531.

8. Mémoire des difficultés opposées aux présidents et officiers des présidiaux, et du règlement qui pourrait y répondre, s. d. [XVI<sup>e</sup> s., après 1561].

9. Lettres patentes du roi Charles IX relatives à la résidence et aux fonctions des huissiers et sergents, 26 avril 1565. — Copie coll. parch., 5 juin 1565.

10. Remontrances au roi des 220 sergents à cheval du Châtelet de Paris, s. d. [28 janvier 1563 ?]. — Copie, XVI<sup>e</sup> s.

10<sup>bis</sup>. Arrêt du Parlement contre les sergents à verge de la douzaine, pour les 220 autres sergents à verge et les 220 sergents à cheval du Châtelet de Paris, 2 juillet 1560. Avis des procureur général et avocat du roi au Parlement pour les 220 sergents à cheval dudit Châtelet, 11 janvier 1574. — Copies coll., s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

11. Remontrances au roi par les 220 sergents à cheval du Châtelet de Paris, s. d. [XVI<sup>e</sup> s., après 1566]. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s., après 1566].

11<sup>bis</sup>. Autre copie, non collationnée, de l'arrêt du Parlement du 2 juillet 1560 et de l'avis des procureur général et avocat du roi du 11 janvier 1574, mentionnés au n<sup>o</sup> 10<sup>bis</sup>.

11<sup>ter</sup>. Double des remontrances mentionnées au n<sup>o</sup> 11.

11<sup>quater</sup>. Double des arrêt et avis mentionnés au n<sup>o</sup> 11<sup>bis</sup>.

11<sup>quinquies</sup>. Placet présenté au procureur général du roi par les 220 sergents à cheval du Châtelet de Paris, lui demandant de confirmer son avis du 11 janvier 1574, s. d. [après 1574]. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

12. Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup>, données à Paris, confirmant l'exemption fiscale de « nostre amé et feal conseiller, maistre Berthelemy Segulier, lieutenant general de nostre bailly de nostre Palais a Paris » et de ses successeurs en cet office. — Orig. parch., 19 octobre 1516.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 530, t. I<sup>er</sup>, p. 90.*

12<sup>bis</sup>. Autres lettres patentes de François I<sup>er</sup>, données à Paris, confirmant le privilège précédent. — Orig. parch., 11 février 1517.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 598, t. I<sup>er</sup>, p. 102.*

13. Lettres patentes du roi Charles VII, données à Paris, confirmant l'exemption fiscale des habitants du Palais du roi à Paris, 26 mai 1424. — Copie parch., s. d. [XV<sup>e</sup> s.].

14. Échange devant Claude et Jean Trouvé, notaires à Paris, entre Charles IX et Médéric de Donon, valet de chambre ordinaire, contrôleur général du domaine et bâtiments du roi, par lequel celui-ci cède au roi deux maisons, tenant l'une à l'autre, sises en la couture et grand'rue Sainte-Catherine à Paris, contre 1 748 l. 6 s. 8 d. de rente sur l'hôtel de ville provenant de la confiscation prononcée contre Gaspard de Coligny par arrêt du Parlement du 27 octobre 1572. — Orig. parch.

scellé, 28 décembre 1572, enregistré au Parlement (31 janvier 1573) et en la Chambre des comptes (27 août 1573).

15. Lettres patentes de Charles IX de ratification dudit échange. — Orig. parch. scellé, 7 janvier 1573, enregistré au Parlement (31 janvier 1573) et en la Chambre des comptes (27 août 1573).

16. Lettres d'Hugues Aubriot, chevalier, prévôt de Paris, contenant l'amortissement par Louis de Brétigny, écuyer, seigneur de Saint-Philibert de Brétigny, en son nom, et Jean Rély, écuyer, en son nom et en celui de Jeanne de Brétigny, sa femme, de 140 arpents de bois ou environ en une pièce dite Les Bois brûlés, sise près de Montlhéry, donnés au couvent de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, pour fondation d'une messe quotidienne en la chapelle Notre-Dame, par Jean des Marés, avocat du roi au Parlement de Paris, qui y a élu sa sépulture et celle de Guillaume, sa femme. — Orig. parch. scellé, 14 janvier 1379.

17. Lettres de Pierre de Villiers, chevalier, seigneur de l'Isle-Adam, souverain maître de l'hôtel du roi, et de Marguerite de Vendôme, sa femme, portant aussi amortissement desdits bois. — Orig. parch. scellé, 20 février 1379.

18. Lettres patentes de Charles V d'amortissement pour le couvent de Sainte-Catherine du Val des Écoliers de cette donation de bois de Jean des Marés, expédiées en la Chambre des comptes le 26 février 1379. — Orig. parch. scellé, 15 février 1379.

19. Vidimus par Hugues Aubriot, chevalier, prévôt de Paris, de ses précédentes lettres du 14 janvier 1379 [n° 16]. — Orig. parch. scellé, 19 mars 1379.

19<sup>bis</sup>. Lettres de Laurent Darc, prévôt de Montlhéry, contenant ratification par Jeanne de Brétigny, femme de Jean Rély, écuyer, des lettres d'amortissement données par ce dernier ledit 14 janvier. — Orig. parch. scellé, 11 avril 1379.

20. Sentence de Jean de la Barre, bailli de Paris et conservateur des privilèges royaux de l'université de la ville, maintenant le principal du collège des Lombards, maître Cyprien de Ralia, dans la maîtrise et « principauté » dudit collège pendant le procès intenté contre lui par maître François « Zampinny », frère Élizée de Maientis et Jean Ferière. — Orig. parch., 9 avril 1527.

21. Nouvelle sentence du même, portant semblable maintenue au profit de Cyprien « Ralya », principal du collège des Lombards depuis dix ans, contre maître François « Zampanis » et les deux autres opposants, appointant les parties au vendredi en huit. — Orig. parch., 19 juillet 1527.

22. Lettres en Conseil de François I<sup>er</sup>, commettant à l'examen de l'acte de fondation dudit collège des Lombards et à l'exécution de « l'intencion des fondateurs dud. college » au bénéfice des « escolliers italiens » du collège. — Orig. parch. scellé, 14 avril 1529.

Les demandeurs, « noz bien amez messire François Zampin, de Faur, Marc Scarlati, de Fleurance, et autres escolliers italiens residens et demourans a Paris », exposaient « que le college des Lombars fut fondé en nostred. ville de Paris par aucuns notables italiens deux cens ans a ou environ, a condicion qu'il y eust a perpetuité unze boursiers de la nation d'Italie oud. college, et que a chascun d'iceulx fut païé et baillé quatorze ducatz par chascun an, leurs chambres et couches ».

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 3358, t. I<sup>er</sup>, p. 641.

23. Commission de Gabriel de Florence, conseiller au Parlement de Paris, au premier huissier de la Cour ou sergent royal d'ajourner ledit Cyprien de Relia à la barre du Parlement pour l'entérinement des lettres royaux du 14 avril 1529. — Orig. parch., scellé sur simple queue, 30 mai 1529.

24. Nouvelles lettres de François I<sup>er</sup>, commettant en l'absence dudit Gabriel de Florence tous autres conseillers du Parlement à l'examen desdites pièces à produire. — Orig. parch. scellé, 21 juin 1529.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>, n° 3403, t. I<sup>er</sup>, p. 649.*

25. Appointement en droit des parties par Nicole Sanguin, conseiller au Parlement, délégué au lieu dudit Gabriel de Florence. — Orig. parch., 13 juillet 1529.

Les demandeurs sont appelés « maistre François Zampin, Marc de Scablac, Dominicque Borde, Jehan Batipste de Ville, Berthelemy Gigati, frere Juilly de Montyt, de l'ordre de Cerue [?], Jacques Quinety et Coulombane Le Roy, tous natifz du pays d'Itallie, escolliers estudians et residens en ceste ville de Paris ».

26. Mémoire pour ledit principal, Cyprien de Relia, audit conseiller Nicole Sanguin. — Orig., s. d. [1529].

27. Mémoire pour lesdits demandeurs, « François Zampin, Marc de Scablac, Dominique Borde et consors » audit Nicole Sanguin. — Orig., s. d. [1529].

## J 737

### Paris et environs

(suite)

1. Deux suppliques au roi, réunies, l'une des « bones genz de la ville de Paris », relative à divers griefs et impôts, l'autre de par « le prevost de la marcheandise de l'yaue de Paris, les eschevins et les bones gens de ce mesmes leu », relative au commerce par eau de la Seine et de l'Oise. — Orig., rôle parch., fr., s. d. [XIII<sup>e</sup> s.].

2. Vente par les doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et à Jeanne, sa femme, pour 60 l. p., d'une pièce de terre sise rue des Poulies, à Paris, derrière son hôtel. — Orig. parch., parch. scellé, 18 août 1268.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 834, p. 291-292.

2<sup>bis</sup>. Sentence de Jean de Frontignière, conseiller du roi, procureur en la Chambre des comptes, contrôleur en la maréchaussée de Montfort, prévôt de la prévôté et châtellenie de Saint-Cloud pour l'archevêque de Paris, défendant aux habitants de ladite ville de recevoir et héberger des pauvres et mendiants, qui causent désordres et scandales. — Orig. pap., 16 septembre 1665.

3. Lettres de Robert, comte de Meulan, octroyant à ses hommes dudit Meulan une charte de commune semblable à celle que le roi a accordée aux habitants de Pontoise. S. d. [1188/1203]. — Copie coll. par Sébastien Le Roulllyé, garde du Trésor des chartes, 18 mai 1558.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 96, p. 33.

4. Vente, pour 90 l. p., par Girart de Chalou, demeurant à La Briche, paroisse de Saint-Sulpice de Favières, aux maître et frères de l'hôtel-Dieu de Paris d'une rente de deux muids de blé en la grange de Gonesse sur les six que Philippe Auguste, en 1200, avait donnée à Henri le Concierge, son chambellan, 8 septembre 1324. — Vidimus par Jean de Milon, prévôt de Paris, parch. scellé, 4 novembre 1332.

5. Conclusions en la Chambre des comptes d'Agnès « la Pizdoë », veuve de Jean Pizdoë le Jeune, « mort en hostage en Angleterre pour le Roy », et « chargée d'enfans », comme héritière sous bénéfice d'inventaire de feu maître Jean Blondel, son frère, contre Jean de Bulnetot et le procureur du roi, aux fins d'opposition au décret de la vente judiciaire des biens dudit Blondel, sis à Gonesse, Villiers-le-Sec et autres lieux, saisis dès sa mort car il s'était porté pleige avec son frère, Martin Blondel, pour Lorent Moricon et Lorencin de Limage, quand ils avaient pris à ferme du roi la monnaie de Rouen, et dont ledit Jean de Bulnetot poursuivait la vente. — Rôle parch., s. d. [2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> s., après 1364].

6. Conclusions contraires en ladite Chambre des comptes pour lesdits procureur du roi et Jean de « Burnetot » contre ladite Agnès Pizdoë. — Rôle parch., s. d. [2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> s., après 1364].

Ces conclusions donnent bon nombre de précisions sur ce différend. Entre autres, les biens de feu maître Jean Blondel étaient sis à Paris (plusieurs maisons, dont une en la Tableterie), Gonesse, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Villiers-le-Sec et environs. Leur vente ne montait qu'à 400 « royaux » ; Jean de « Burnetot » avait prêté « pour certaines causes et besongnes secretes » 1 000 « royaulx d'or » à Charles, alors régent du royaume, depuis Charles V ; en 1361, le roi Jean manda aux trésoriers de le rembourser de cette somme.

7. Enquête sur les exactions que les habitants de Louvres se plaignent d'avoir souffertes de la part des quatre maires de Gonesse. — Orig. parch., rôle, s. d. [avant 1270].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 876, p. 308-314.

8. Ratification par Louis XI de l'échange fait le 8 janvier 1466 par ses procureurs, Jean, évêque d'Évreux, et Guillaume Compaing, avec Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, son conseiller et chambellan, des châteaux, châtelainies, terres et seigneuries de Crécy-en-Brie, Gournay-sur-Marne et Gonesse contre les château, terre et seigneurie de Blanquefort près de Bordeaux, place reconstruite à grands frais par Antoine de Chabannes et que ledit roi voulait unir à son duché de Guyenne, 12 janvier 1466, enregistrée au Parlement le 14 août suivant. — Copie informe, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

9. Lettres de Charles V, portant abandon en viager à Blanche, duchesse d'Orléans, sa tante, des droits, revenus et profits des villes, châteaux et châtelainies de Brie-Comte-Robert, La Ferté-Alais et Gournay-sur-Marne, 23 septembre 1376. — Extrait coll., 12 mars 1567.

10. Acte d'Hugues Aubriot, prévôt de Paris, notifiant la cession au roi par ladite duchesse d'Orléans, fille de la reine Jeanne d'Évreux, desdites villes et châtelainies, 23 septembre 1376. — Extrait coll., 12 mars 1567.

11. Consentement de la Chambre des comptes au don viager par Charles VII, le 14 février 1455, à Thomas Hauston, écuyer, des revenus de la terre et seigneurie de Gournay-sur-Marne, contre l'abandon de 900 écus, restant de 1 000, que le roi lui devait, 10 mars 1455, et à la ratification par Louis XI dudit don viager, 6 novembre 1461. — Extraits des registres de la Chambre des comptes, 12 mars 1567.

12. Vidimus par Hugues Aubriot, chevalier, prévôt de Paris, de ses lettres de la veille, 22 août 1379, portant vente au roi par Chiquart Raoul, épicier et bourgeois de Paris, et Alice, sa femme, au prix de 100 l. t., de 10 l. p. de rente sur la prévôté de Montlhéry, 23 août 1379. — Copie coll. par de Thou, notaire et secrétaire du roi, 12 juillet 1562.

13. Information par Guillaume de la Madeleine, clerc et procureur du roi près le Parlement de Paris, sur commission de Philippe V du 11 mai précédent (dont texte inséré), sur la valeur et le revenu annuel de la haute justice du Plessis-Pâté, de « Chartoes » et « Leers », en la châtelainie de Montlhéry. — Orig. parch., 23 mai 1317.

14. Vidimus par Guillaume Gormont, prévôt de Paris, de ses lettres, du 9 décembre 1340, portant donation par Blanche d'Avaugour, veuve de Guillaume d'Harcourt, chevalier, sire de La Saussoye, aux abbesse et religieuses de Maubuisson (« Nostre Dame la Royal delez Pontoise ») de 40 l. de rente sur la prévôté de Paris, réserve faite de l'usufruit aux religieuses

dames Aliénor d'Avaugour et Philippe de Hambye, respectivement sœur et nièce de Blanche. — Parch., 2 décembre 1345.

15. Lettres de Renaut Bouton, receveur de Paris, portant mise en possession de ladite rente au profit des dites religieuses. — Orig. parch. scellé, 10 décembre 1345.

16. Vidimus des précédentes lettres dudit receveur par Jean de Foleville, prévôt de Paris. — Parch. scellé, 28 mars 1401.

17. Lettres de Charles VI à ses gens des comptes et trésoriers à Paris, leur enjoignant de faire payer auxdites religieuses de Maubuisson les arrérages, montant à 400 l. p., de ladite rente et d'enregistrer celle-ci sur les « registres, livres et papiers » de la recette de Paris. — Orig. parch. scellé, 9 mars 1401.

18. Supplique desdites religieuses aux gens des comptes et trésoriers du roi, aux fins d'enregistrement desdites lettres. — Papier, attaché à la charte précédente [n° 17], s. d. [1401].

18<sup>bis</sup>. Note informe sur le paiement de cette rente aux religieuses de Maubuisson, s. d. [1401].

19. Lettres de Charles VI à ses gens des comptes et trésoriers à Paris, leur enjoignant, non obstant ses lettres du 2 mai 1394, interdisant jusqu'à nouvel ordre tout enregistrement de lettres d'amortissement, d'enregistrer celles qu'il a accordées auxdites religieuses de Maubuisson pour ladite rente. — Orig. parch. scellé, 3 octobre 1401.

20. Lettres de Charles VI à ses gens des comptes et trésoriers à Paris, leur enjoignant d'enregistrer ladite rente desdites religieuses « es registres, livres et papiers » de la recette de Paris, 9 avril 1403, et mandement desdits gens des comptes et trésoriers au receveur de Paris, du même jour. — Vidimus de Guillaume, seigneur de Tignonville, chevalier, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris, parch. scellé, 11 avril 1403.

21. Vente au roi, pour 500 l. t., de ladite rente par Jeanne, abbesse de Maubuisson, et les religieuses de l'abbaye. — Orig. parch. scellé, 7 juin 1404.

22. Lettres de Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, notifiant la constitution par Pierre de Ville, écuyer, seigneur de Louâtre en partie, en son nom et comme procureur de Marguerite de Baraton, sa femme, au profit de maître Thierry Le Cirier, docteur régent en médecine à Paris, seigneur de Villiers le Hebon en partie, au prix de 200 l. t., de 10 l. p. de rente sur 48 arpents de terre au dit Louâtre, en Valois, échus à ladite Marguerite par partage avec ses sœurs, Blanche et Médière de Baraton, de la succession de Guillaume de Baraton et Marguerite de Meaux, leurs parents. — Orig. parch., 29 janvier 1508.

Dont liste détaillée des pièces de terre sur lesquelles était assise cette rente. Pierre de Ville affectait ces 200 l. t. au rachat de dettes, dont 120 l. t., restant de 300 l. t., qu'il incombait à lui et à sa femme de payer à Jacques Raguier, évêque de Troyes, abbé commendataire de Saint-Jacques de Provins, pour leur part de 900 l. t. « pour la recepcion faicte en icelle abbaye de Aymery Baraton, frere de lad. damoiselle Marguerite, femme dud. de Ville, et droit de sa succession ».

23. Lettres de Jean du Bois, grènetier du grenier à sel et garde des sceaux aux obligations de La Ferté-Milon pour la comtesse d'Angoulême, ayant le bail et administration du duc de Valois, son fils, portant ratification de ladite constitution par ladite Marguerite de Baraton, femme dudit Pierre de Ville. — Orig. parch., 31 janvier 1508.

24. Inféodation de ladite rente par Louise, comtesse d'Angoulême, dame d'Épernay, Romorantin, Chizé et Melle, comme tutrice de son fils François, duc de Valois, comte d'Angoulême, et remise audit Le Cirier de la moitié des droits dus par lui. — Orig. parch. scellé, 6 mai 1511.

25. Quittance de Jean de Harlus, receveur ordinaire du duché de Valois, de la somme de 20 l. p. versée par ledit Le Cirier pour la moitié des droits pour lui dus en raison de ladite acquisition de rente. — Original parch., 27 janvier 1512.

26. Lettres patentes de François I<sup>er</sup> à ses gens des comptes et trésoriers et au bailli de Valois, attestant les foi et hommage à lui faits par Jean Le Cirier, avocat au Parlement, des fief, terre et seigneurie du Plessier-sur-Autheuil, en la châtellenie de La Ferté-Milon, au duché de Valois, ainsi que de ladite rente inféodée sur Louâtre, 18 avril 1524 ; attache de la Chambre des comptes aux bailli de Valois, procureur et receveurs ordinaires en ce bailliage, 21 avril 1524. — Copie coll. parch. en la Chambre des comptes par Jean Riveron, auditeur en la Chambre, 2 mai 1524.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>, n° 2005, t. I<sup>er</sup>, p. 377 (lettres patentes du 18 avril 1524).*

27. Lettres patentes de Louis XI de don à Guillaume Picard, seigneur de Stellan et bailli de Rouen, des terres et seigneuries de Chilly[-Mazarin] et Longjumeau, 24 décembre 1481, enregistrées en la Chambre des comptes le 13 février 1482. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

28. Contrat notarié portant accord entre le connétable Anne de Montmorency, comme procureur (par procuration, insérée, du 13 avril précédent) de François I<sup>er</sup>, et Étienne Poncher, évêque de Bayonne, conseiller au Grand conseil, tant en son nom que comme tuteur de Jean et Marguerite Poncher, ses frère et sœur, et comme se faisant fort de Nicolas Poncher, notaire et secrétaire du roi, aussi son frère, héritiers de feu Catherine Hurault, leur mère, et enfants de feu Jean Poncher, trésorier des guerres puis général des finances royales : les Poncher abandonnent au roi la terre et seigneurie de Limours avec ses appartenances, dont les fiefs de Villancourt, La Croix Blanche, Roussigny, et s'engagent à payer 40 000 l. t. ; Anne de Montmorency, au nom du roi, renonce à toute action sur la succession de leur père, dont les biens de feu avaient été confisqués au roi par arrêt des juges ordonnés par lui sur la réformation des finances en la chambre de la tour carrée du palais du 18 septembre 1535, après remboursement préalable de 250 000 l. t. outre 55 000 l. t., rendues à Jean Groslier, trésorier de Milan, et 80 000 l. t. d'amende. — Orig. parch., 20 avril 1538.

29. Information faite à Héricy par Simon Laugier, grènetier du roi à Melun, en vertu de la commission à lui donnée par la Chambre des comptes le 11 décembre précédent [insérée] en présence de Jean de la Broce, maire dudit Héricy, sur la question de savoir à qui des deux, du grènetier ou du maire, appartient le droit de contrainte pour le paiement des avoines dues par les habitants de ladite ville. — Orig. parch. scellé, 28 déc. 1367.

Dont mention de feu Jean de la Broce, chevalier, maire de Héricy, et de Pierre de Challeite, grènetier de Melun pendant 24 ans ; déposition de Jean Tuleu, grènetier de Melun au temps de la reine Blanche.

29<sup>bis</sup>. Articles d'une supplique à la Chambre des comptes sur cette information dudit Jean de la Broce, maire de Héricy, à cause de sa sœur, « madame Lyenor ». — Papier, s. d. [1368 ?].

30. Lettres patentes de François I<sup>er</sup>, données en l'abbaye de Saint-Fuscien, de septembre 1545, portant donation à Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, des baronnies et châtelainies, terres et seigneuries de Beynes, Carcassonne, Le Petit-Mesnil, La Malmaison etc., enregistrées en la Chambre des comptes le 13 octobre 1545. — Copie coll., 15 décembre 1551.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>, n° 14593, t. IV, p. 772.*

31. Consentement par la Chambre des comptes à l'entérinement de deux lettres de Louis XI, la première du 3 février 1470, portant donation à Regnault Le Turc, son huissier d'armes, des terres et seigneuries de Margency et Saint-Leu lez Taverny, confisquées sur Jean du Vendubois et Jean de Montmorency par sentence du 6 mai 1474, la seconde, de surannation, du 28 septembre 1473, 1<sup>er</sup> juillet 1474. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

32. Procès-verbal d'information et déposition de témoins sur l'emprisonnement par les gens du château de Bièvres de deux sergents et du substitut du procureur du roi en la prévôté de Châteaufort. — Minute, 19 mars 1572.

32<sup>bis</sup>. Supplique au Parlement de Paris de Florent Becquet, prévôt de Châteaufort, aux fins d'élargissement desdits prisonniers. — Orig., s. d. [1572].

33. Lettres de Marguerite, fille de roi de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, portant vente au roi Charles V de son manoir de Chanteloup sous Châtres, au-dessous de Montlhéry, pour 2 000 francs or, avril 1365. — Copie coll., 12 juillet 1582.

34. Vente à réméré, pour 1 099 l. t., par les commissaires royaux pour l'aliénation des domaines à Jacques Le Clerc, dit de Cortier, correcteur et grand rapporteur des lettres de la chancellerie de France, de 83 arpents un quartier de bois en forêt de Livry, 29 avril 1537. — Copie coll., 15 juin 1537.

35. Lettres de Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, donnant à son valet tranchant, Guillaume du Mesnil, conseiller du roi, et à Marguerite de Brétigny, sa femme, la conciergerie et garde de son hôtel, sis en la ville de Saint-Ouen, dont est déchargé Jean de « Nyelles », chevalier, 13 mars 1413. — Vidimus par Robert de la Heuse, dit le Borgne, chevalier, seigneur des Ventres, châtelain de Bellencombe, conseiller, chambellan du roi et commis à la garde de la prévôté de Paris, parch. scellé, 21 mars 1413.

36. Information par Colart Despengny, chevalier, seigneur de Juzainecourt, bailli de Senlis, pour la décharge de Jean Le Maire, de Mondiviller, écuyer, prévôt fermier de Chaumont-en-Vexin de 1356 à 1359, dont les « papiers et registres » avaient été « perdus et ars » lors de la prise de la ville par le sieur de Braquemont, ennemi du roi. — Orig. parch., mutilé, 1<sup>er</sup> mars 1364.

37. Reconnaissance à Thibaut IV, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, par Hugues, seigneur de Conflans, du droit de rachat qu'il lui devait à cause de la terre de Marie, dame de Nanteuil, sa femme, qui relevait dudit comte, mars 1252. — Copie coll. par Sébastien Le Rouillyé, notaire, secrétaire et garde du Trésor des chartes, 13 mars 1560.

Original : J 202, n° 32 ; *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, n° 3985.

38. Lettres d'Antoine du Prat, prévôt de Paris, notifiant l'obligation de Pierre Grassin, seigneur d'Ablon-sur-Seine, conseiller au Parlement, pour une rente de 12 d. p., à payer au roi sur un moulin qu'il a été autorisé à élever sur la Seine par charte de François I<sup>er</sup> de février 1545. — Orig. parch., 29 mars 1555.

39. (Non représenté).

Pièce réintégré dans les layettes du Trésor des chartes, J 387, n° 6.

40. Procès-verbal d'enregistrement, le 5 janvier 1527, par Jean Delépine, docteur « es droictz », conseiller du roi, lieutenant général du bailliage et gouvernement d'Étampes, des lettres patentes de François I<sup>er</sup> portant donation du comté d'Étampes à Jean de La Barre, chevalier, seigneur de Véretz, conseiller et chambellan ordinaire du roi, premier gentilhomme de sa chambre, bailli et prévôt de Paris, en reconnaissance de ses services, du 3 avril 1526, enregistrées le 22 décembre suivant. — Parch. coll., XVI<sup>e</sup> s.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 2313\*, t. I<sup>er</sup>, p. 438 (lettres patentes du 3 avril 1526).

41. Cahier de copies collationnées de titres de 1334 à 1548 produits par Jean Le Roux, grènetier d'Étampes, en l'instance pendante au Parlement de Paris entre le procureur général du roi, demandeur pour son substitut à Étampes, et ledit grènetier, défendeur pour le vidame de Chartres et les religieuses de La Saussaye, sur les bois de Champturpin, dépendant du duché d'Étampes. — Cahier pap., 6 avril 1557.

41<sup>bis</sup>. Mémoire au procureur général du roi pour contredire ladite nouvelle production de titres de Jean Le Roux. — Orig., s. d. [XVI<sup>e</sup> s., après le 6 avril 1557].

42. Mandement du roi Philippe V à Gervais de Pontarcy, son clerc et bailli de Senlis, lui enjoignant d'examiner la charte dont les habitants de Pomponne se prévalent pour se prétendre exempts des droits d'ost et chevauchée, 14 mars 1319. — Vidimus par Gilles de la Fourrière, garde du sceau de la prévôté de Pont-Sainte-Maxence, et Pierre de Montlhéry, clerc, tabellion de ladite prévôté, parch. scellé, 3 mai 1319.

43. Diplôme du roi Philippe Auguste, comme ayant été associé aux droits des moines de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Ferrières sur le village de Rozoy, accordant divers droits et privilèges aux habitants de ce lieu. — Orig. parch., 1180 [du 1<sup>er</sup> novembre 1180 au 4 avril 1181].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 77, p. 27-28. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, n° 21, t. I<sup>er</sup>, p. 30-32.

44. Information faite à la requête des doyen et chapitre de Laon, sur commission de Philippe VI du 10 août 1336 [insérée], afin que leurs hommes de corps puissent déposer en justice, y soient crus et reçus. — Orig. parch., 28 octobre 1336.

45. Vidimus par Quentin de Martigny, licencié en lois, conseiller du roi et garde du scel de la baillie de Vermandois à Laon, d'après le cartulaire de cette ville, des lettres patentes de Charles VII du 18 décembre 1456, avec l'attache des trésoriers des France du 10 janvier 1457 et celle de la Chambre des comptes du 19 novembre 1457, et des lettres de Louis XI du 10 décembre 1461, avec l'attache des trésoriers de France du 19 décembre suivant, concernant les droits d'épaves, de bâtards etc, en ladite ville et au bailliage de Vermandois. — Parch. scellé, 28 février 1523.

Ce cartulaire de la ville de Laon, « a couverceaux de bois, couvers de cuire tainté, a chacun couverceau cinq cloux de leston », contenait sept cahiers de parchemin, « tant escriptz que non escriptz, a chascun cahier douze roolles ».

## J 738

### Soissons et environs

1. Lettres du roi Philippe Auguste, portant confirmation des privilèges accordés aux habitants de Soissons par ses prédécesseurs Louis VI et Louis VII, du 5 avril au 31 octobre 1181. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n<sup>o</sup> 79, p. 28. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, n<sup>o</sup> 35, t. I<sup>er</sup>, p. 46-50.

1<sup>bis</sup>. Articles d'un mémoire sur les différends entre les bourgeois de Soissons, leur évêque et l'évêque de Senlis. — Orig. parchemin, s. d. [fin XIII<sup>e</sup> s.].

1<sup>er</sup>. Charte de Raoul, sire de Coucy, notifiant l'accord entre divers hommes et les frères de Valescourt, de l'ordre de Prémontré. — Orig. parch., 1189.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n<sup>o</sup> 97, p. 33.

2. Feuille de parchemin, contenant copie, à la suite, de deux chartes du roi Philippe IV, toutes deux de 1295 : la première, confirmant celles de Thibaut IV, comte de Champagne et Brie, donnant en fief à Philippe de Nanteuil [le-Haudouin] le jeune ce qu'il avait à Épièdes (« Espiers »), octobre 1227, celles du même Thibaut IV, donnant audit Philippe de Nanteuil 160 arpents de bois en forêt de Rie, février 1239, celles de Philippe IV lui-même confirmant les acquêts faits audit Épièdes de Renier Acorre, panetier du roi, par l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, juillet 1286, et en outre permettant à l'abbaye d'instituer un sergent en ses bois d'Épièdes et de tenir la maison « du Bus » à Château-Thierry ; la seconde, accordant au prieur de la Croix Saint-Ouen au Bois, de ladite abbaye de Saint-Médard de Soissons, droit de pâture au bois Saint-Ouen, en forêt de Cuise. — Copie parch., s. d. [vers 1300].

3. Lettres de Philippe le Bel, cédant au chapitre de Soissons, pour 4 250 l. t., divers droits à Ambleny et « Chiele », juillet 1296. — Vidimus de l'official de Soissons, parch., 21 février 1318.

4. Lettres du roi Charles VI, érigeant en pairie au profit de son frère Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, tous les fiefs acquis par lui en pays de Blois et Dunois, d'Orléans, de Valois, de Champagne, Brie, Normandie etc., juin 1399. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

5. Nouvelles lettres de Charles VI, érigeant en ladite pairie, au profit dudit Louis, duc d'Orléans, les châtelainies de Soissons, Ham en Vermandois, Pinon, Montcornet, Origny en Thiérache, le vinage de Laon et autres, 22 mai 1404. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

6. Nouvelles lettres de Charles VI, réunissant au domaine de la couronne toutes justices particulières de Soissons, où feu Enguerran de Coucy avait fait construire un château de part et d'autre des murs d'enceinte, et où sera institué un siège du bailliage de Vermandois, avec un lieutenant du bailli tenu de résider en ce siège de Soissons, 18 décembre 1411, enregistrées le 29 décembre suivant au Parlement de Paris. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

7. Lettres du roi Louis XI, confirmant celles de son prédécesseur Charles IV de janvier 1327, elles-mêmes confirmant les siennes du 4 novembre 1325, supprimant la commune de Soissons, surchargée de dettes, maire et échevins et transférant le gouvernement de la ville à un prévôt royal, et de juillet 1326, plaçant les bourgeois et habitants de Soissons dans le ressort immédiat du bailliage de Vermandois, prévôté de Soissons et non de Laon, octobre 1461, enregistrées le 11 janvier 1462 au Parlement de Paris, le 14 janvier suivant en la Chambre des comptes. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

Ces lettres de Charles IV sont analysées dans les *Registres du Trésor des chartes*, t. III, n<sup>os</sup> 4602 (4 novembre 1325), 4836 (juillet 1326) et 4993 (janvier 1327) ; celles de Louis XI, publiées dans *Ordonnances*, t. XV, p. 159-161.

8. Déclaration et dénombrement de la prévôté de Marizy-Saint-Mard, au bailliage de Vitry, par dom Jacques du Puch, religieux de l'abbaye Saint-Mard-lès-Soissons, prévôt dudit Marizy-Saint-Mard, 10 septembre 1464, présentés le 9 octobre suivant par ledit prévôt à Nicolas Jeannart, procureur du roi audit bailliage. — Orig. parch., signé par ledit Jacques du Puch.

9. Lettres du roi Louis XII, confirmant celles de Charles VI du 22 mai 1404 ci-dessus [n<sup>o</sup> 5], érigeant en pairie au profit de Louis, duc d'Orléans, et Valentine Visconti, sa femme, la seigneurie de Coucy, le comté de Soissons, les châtelainies de Ham en Vermandois, Pinon, Montcornet, Origny en Thiérache, le vinage de Laon et autres, février 1506, enregistrées au Parlement de Paris le 19 mars 1506. — Extrait des registres du Parlement, parch., XVI<sup>e</sup> s.

10. Règlements divers pour la justice du bailliage et siège présidial de Soissons :

1. Règlement des avocats, procureurs et sergents, arrêté en la chambre du conseil par Paul Désiré, président et lieutenant général audit bailliage et siège présidial, 8 août 1602.

2. Ordonnance du même sur les déclarations de dépens et comptes, publiée en jugement le 1<sup>er</sup> mars 1602.

3. Ordonnance du même sur les coches et chevaux de poste pour le voyage de Soissons à Paris et leur accompagnement par les archers de la maréchaussée, 29 janvier 1602.

4. Taxe et règlement des salaires des greffiers dudit bailliage et siège présidial, arrêté en chambre du conseil le 29 août 1601.

5. Ordonnance dudit président et lieutenant général, interdisant aux juges des justices subalternes dudit bailliage de faire appeler par devant eux les sujets et justiciables des autres terres, seigneuries et justices dudit bailliage, 12 mai 1600.

6. Ordonnance et règlement du même pour les avocats et procureurs dudit siège, 3 novembre 1598.

7. Mémoire sur la réformation générale de la justice, s. d.

Pour les pièces 1 à 6 : copies coll. par Chassinat, greffier dudit bailliage et siège présidial, et enliassées, s. d. [1602].

10<sup>bis</sup>. Lettre d'envoi des desdits documents à J. de la Guesle, procureur général du roi au Parlement de Paris, par son substitut Jolly. — Autographe, cacheté, 9 septembre 1602.

11. Lettre close « de par le Roy » de Charles IX à ses avocat et procureur général au Parlement de Paris, les convoquant le samedi soir suivant pour y recevoir ses instructions quant à l'échange que le prince de Condé veut faire avec lui du comté de Soissons. — Orig. scellé, 17 décembre 1561.

12. Mémoire par devant le prévôt de Vailly des habitants d'Aizy contre les religieuses de Notre-Dame de Soissons avec lesquelles ils sont en procès pour une rente de 35 s. p. — Rôle parch., s. d. [XIV<sup>e</sup> s.].

12<sup>bis</sup>. Mémoire par devant ledit prévôt desdites religieuses contre lesdits habitants. — Rôle parch., s. d. [XIV<sup>e</sup> s.].

## J 739

### Paris et environs (suite)

1. Dépenses faites par Guillaume de Paris, de l'Assomption au lundi 30 septembre. — Orig. parch., s. d. [XIII<sup>e</sup> s.].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 894, p. 328.

2. Bulle du pape Innocent IV, portant exemption, pour les membres de l'université de Paris, de toute excommunication, suspense et interdiction sans licence spéciale du Saint-Siège, 1<sup>er</sup> juin 1252. — Vidimus par le cardinal Simon, légal du Saint-Siège, parch. scellé, 23 mars 1265.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 586, p. 204-205 (Innocent IV) et n° 766, p. 257-258 (vidimus).

3. Lettres de l'official de Paris, notifiant l'acensement par Richard Lorfèvre, Jeanne, sa femme, et Émeline à Thomas *Cirothecario* et Ermesent, sa femme, d'une maison à Paris, rue Saint-Martin, en la censive de l'abbesse de Montmartre, pour 70 s. p. de croît de cens. — Orig. parch., 14 décembre 1265.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 789, p. 269.

4. Lettres de l'official de Paris, notifiant l'abandon de ladite maison, en ruine, par Jeanne, veuve d'Eudes Pizdoë, bourgeois de Paris, en son nom et en celui de ses enfants, en sa mainbournie, à Raoul de Troyes, prêtre, auquel était dû le croît de cens de 70 s. p. — Orig. parch., 23 mai 1282.

5. Lettres de l'official de Paris, notifiant la transaction par laquelle Nicolas Le Maignen, fils et héritier de feu Guillaume Le Maignen, et Agnès, femme dudit Nicolas, bourgeois de Paris, abandonnent à Garnier Filtrier (*Filtrarius*), lui aussi bourgeois de Paris, marié à Mahaut, leurs droits sur une maison à Paris, rue de la Buffeterie, en la censive d'Adam Harenc, chevalier, contre 10 s. p. de croît de cens. — Orig. parch., août 1278.

6. Lettres du doyen et du chapitre de Notre-Dame de Senlis, approuvant la vente à Jean de Bulles, archidiacre du Grand Caux en l'église de Rouen, d'une maison à Paris sur la Montagne Sainte-Geneviève par les exécuteurs testamentaires de feu Gautier, évêque de Senlis, acquise par lui longtemps avant son élévation à cet évêché. — Orig. parch., 23 septembre 1290.

7. Lettres de l'official de Paris, notifiant l'accensement, pour 11 l. p. de croît de cens, par Pierre de *Cella*, chanoine de Saint-Étienne des Grés, à maître Évrard de *Nojentello* et Girard de Saint-Just, chanoines de Beauvais, exécuteurs testamentaires du cardinal Jean Cholet, d'une maison sise à Paris, près de ladite église, en la grand'rue, face à la principale entrée du couvent des Jacobins, contiguë à la maison tenue par la comtesse de Joigny, en la censive du roi, pour l'établissement du collège fondé par ledit cardinal, 19 août 1295. — Vidimus par ledit official, parch. scellé, 9 septembre 1295.

8. Lettres du roi Philippe IV le Bel, portant que les bourgeois de Paris, en conséquence de leurs privilèges, pourront faire saisir et vendre les maisons sur lesquelles ils auront des rentes, dans la ville et les faubourgs de Paris, faute de paiement ou de mobilier suffisant, novembre 1303. — Traduction française de l'original latin, s. d. [XVII<sup>e</sup> s. ?].

9. Lettres de Gilles Haquin, prévôt de Paris, notifiant la vente, pour 22 l. p., à Robert Le Listeur, de Saint-Quentin, maître en médecine, par Thomas de Maubeuge, libraire, Berthe, sa femme, veuve de Raoul Le Breton le jeune, et Daniel de Lannoy, ouvrier de soie, et Gile, sa femme, fille dudit feu Raoul, de 47 s. p. de cens sur une maison à Paris, rue Saint-Hilaire, de Renaud de Ribemont, seigneur de Lannoy. — Orig. parch., 28 janvier 1322.

10. Lettres d'Hugues de Crusy, prévôt de Paris, notifiant la vente, pour 8 l. p., à Pierre Le Ferpier, de la Ferté-Milon, et Marie, sa femme, par Michelet Le Buffetier, demeurant à Paris, cour aux moines, Nicolas Laveugle et « Aales », sa femme, veuve de Renaud Laveugle, demeurant rue Saint-Nicolas des Champs, d'une maison et jardin à Paris, devant l'église de Saint-Étienne des Grés, en la censive de Sainte-Geneviève. — Orig. parch., 27 mai 1325.

11. Lettres du même, notifiant la cession, pour 4 s. 6 d. p. de croît de cens, à Jean de Centnois, drapier, et Jeanne, sa femme, bourgeois de Paris, par Jeanne, veuve de Roger du Fruit, et les hoirs dudit Roger, de leur droit sur une vigne sise à La Fontaine Mardilière. — Orig. parch., 12 juin 1326.

12. Acte par lequel Jacques Chien, prieur provincial de la province de France des Célestins, associe à leurs messes, prières, jeûnes, veilles, abstinences, disciplines et autres œuvres spirituelles le duc et la duchesse d'Orléans ainsi que leur postérité. — Orig. parch., 26 avril 1394.

13. Lettres de Guillaume de Tignonville, chevalier, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris notifiant la vente, sous réserve d'usufruit, pour 100 l. t., par Jeanne de La Fontaine, bourgeoise de Paris, veuve d'Étienne de La Fontaine, argentier du roi, à Jean de La Fontaine, changeur, d'une rente de 14 l. p. sur une maison sise à Paris, grand'rue Saint-Denis. — Orig. parch., 13 décembre 1404.

14. Inventaire de la succession de feu Michel Garcie, marchand, bourgeois et arbalétrier de Paris, à la requête de Jeanne, sa veuve. — Orig. parch., 14 janvier-28 mars 1465.

15. Lettres du prévôt de Paris contenant appointment sur le cens dû par Jean du Pouget, marchand, bourgeois de Paris, au cardinal de Gondi pour une maison sise rue aux Ours, à Paris. — Orig. parch., 30 janvier 1601.

16. Pièces relatives à la propriété d'une maison sise à Paris, rue de la Vieille Draperie, aux Minimes de Nigeon dits Bonshommes, et à la concession à eux faite d'un chemin à Chaillot.

1. Procès-verbal de rapport d'experts sur la dite maison, par devant Nicolas de Jassaud, doyen et premier maître des requêtes de l'hôtel, commissaire à ce député. — Orig., 5 juillet 1677.

2. Minute, signée, de l'affiche de la vente aux enchères de divers biens, maisons, jardins, clos, sis à Chaillot et saisis faute de paiement, 13 août 1595.

3. Consentement par Pierre Jeannin, contrôleur général des finances, seigneur de Chaillot, au don par le roi aux Minimes du couvent de Nigeon du grand chemin entre les murs de l'enclos de sa maison de Chaillot, du côté de Passy, et leurs terres, nonobstant la porte d'entrée à son clos, qu'il fera murer et déplacer, 5 juillet 1614. — Copie, s. d. [XVII<sup>e</sup> s.].

4. Consentement desdits Minimes, réunis en chapitre sous la présidence de Claude du Vivier, provincial de France, à l'ouverture d'une petite porte dans le mur de clôture séparant le jardin dudit couvent de celui de la maison dudit président Jeannin, en raison de son âge, afin qu'il lui soit plus facile d'entendre la messe en leur église, 19 août 1613. — Copie, s. d. [XVII<sup>e</sup> s.].

5. Trois attestations, au Châtelet de Paris, de maîtres bourgeois de Paris, sur les dommages subis par la maison des Minimes, rue de la Vieille Draperie, en raison de la construction d'une maison voisine. — Orig., 5, 10, 13 mai 1677.

6. Contrat de vente au Châtelet de Paris par Antoine Clément, cordonnier, aux Minimes de Nigeon d'une maison sise rue de la Vieille Draperie, à l'enseigne du Lion d'Or, 9 septembre 1653. — Copie coll., 20 juin 1679.

7. Contrat de vente au Châtelet de Paris par Pierre Baronneau, miroitier, audit Antoine Clément de ladite maison, 22 octobre 1647. — Copie coll., 20 juin 1679.

8. Procès-verbal de visite d'experts sur l'état de ruine du mur mitoyen qui sépare ladite maison de ses voisines. — Orig., 22 avril 1641.

9. Nouveau procès-verbal d'experts pour l'alignement à donner audit mur, à sa réfection. — Orig., 13 juin 1641.

10. Autre procès-verbal d'experts sur l'état dudit mur. — Orig., 18 avril 1641.

11. Procès-verbal de visite et de rapports de maçons fait à la requête dudit Baronneau, après son achat de ladite maison, 1<sup>er</sup> décembre 1639. — Copie coll., 20 juin 1679.

12. Extrait du décret d'adjudication audit Baronneau de la moitié de ladite maison du Lion d'Or, 2 juillet 1639. — Copie coll., 9 juin 1679.

3. Procès-verbal de visite et rapports d'experts, pour ledit mur mitoyen de ladite maison, lors appartenant aux Minimes de Nigeon, 7 octobre 1675. — Copie.

## J 740

### Paris et environs

(suite)

1. Charte par laquelle Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, Aliénor, sa femme, Philippe et Jean, ses frères, concèdent des coutumes et des libertés aux habitants de Méru. — Orig. parch., 1191.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 104, p. 35.

2. Don par Raoul de Pomponne à l'abbaye de Chaalis de la dîme de la terre de l'abbaye à Commelle. — Orig. parch., s. d. [1136/1151].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 47, p. 14-15.

3. Lettres de G., archidiacre de Paris, contenant l'accord passé devant son official entre Eustache de Ripa et Marie sa femme, d'une part, *Manasserius*, leur fils, clerc, de l'autre, à qui ils assignent un bien à Louvres, avec une somme d'argent pour son entretien pendant ses études. — Orig. parch., janvier 1224.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 280, p. 91-92.

4. Lettres de Guillaume, évêque de Paris, notifiant l'accord passé entre les religieux de Vincennes, de l'ordre de Grandmont, et l'abbaye de Livry au sujet de divers biens sis à Paris, ruelle Sainte-Marine, et au terroir de Clamart. — Orig. parch., octobre 1242.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 433-443, p. 148-149.

5. Lettres de l'official de Paris, notifiant le serment par Pierre Bouchard, de Saint-Marcel, Odeline, sa femme, et Jean et Jeanne, leurs enfants, naguères hommes de corps de l'église de Paris, de respecter les conditions mises à leur affranchissement par le chapitre de Notre-Dame, sauf en ce qui concerne le paiement de la somme de 1 300 l. p., dont ils sont dispensés. — Orig. parch., février 1269.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 843, p. 294.

6. Lettres de Guillaume de Hangest, prévôt de Paris, contenant la vente par Jean Le Bourguignon, charpentier, à Perronnelle la Chanevacière, béguine, pour 26 l. p., de 40 s. p. de croît de cens sur sa maison de Paris. — Orig. parch., 29 mars 1306.

7. Lettres de Guillaume Gourmont, prévôt de Paris, contenant la fondation faite par Arnoul Braque, chevalier, à Paris, hors la porte du Chaume, d'une chapelle et hôtel-Dieu, sous le nom de Notre-Dame, 22 novembre 1348. — Copie coll., 3 décembre 1666 et 27 mai 1667.

8. Articles [17] produits devant la Chambre des comptes par Simonnet Luillier et autres neveux et héritiers de feu Jean Luillier, de Gonesse, contre autre Jean Luillier, lieutenant du prévôt de Gonesse, afin de n'encourir aucune responsabilité dans les poursuites qu'il pourra encourir au sujet de sa gestion, en particulier la recette de la gabelle du sel et des lards en 1352-1353 aux prévôtés de Gonesse, Luzarches et en certaines « villes » de la terre de Montmorency, avec réponses dudit Jean Luillier. — Orig. parch., mars 1366.

9. Lettres de Guillaume Staise, prévôt de Paris, contenant le partage, par tirage au sort, de la succession de feu Arnoul Braque et de feu Jacqueline, sa femme, entre leurs cinq enfants, « sire Amalry » Braque, conseiller du roi, Jean, Nicolas, chevalier, maître de l'hôtel du roi, Hugue, veuve de Thibaut de Fleury, chevalier, et Raoul. — Orig. [incomplet, déchiré], français, 5 décembre 1354 <sup>1</sup>.

10. Lettres patentes du régent Charles, fils aîné du roi, duc de Normandie et dauphin de Viennois, établissant l'assiette du douaire de la reine Blanche, veuve de Philippe VI de Valois, après abandon par elle des château et ville de Melun, 21 août 1359. — Vidimus de Guillaume Postel, garde du sceau de la prévôté de Vernon, parch. scellé, 7 mars 1360.

11. Lettres de Pierre de Serviller, général maître des œuvres de charpenterie du roi et garde de sa voirie de Paris, portant vente à Richard Jumel, tailleur, du droit d'établir devant sa maison de la Tête noire, à la Porte Baudoyer un auvent, de 13 pieds de long et 4,5 de large. — Orig. parch., 20 juin 1428.

12. Procès-verbal par devant Jacques Petau, lieutenant général du bailliage d'Étampes, à la requête de Charles Le Verrier, seigneur de Villemartin, du pillage, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1589, par les armées d'Henri III et du roi de Navarre, en campagne autour d'Étampes, non seulement des meubles mais aussi des titres et papiers des seigneurie et château de Villemartin. — Minute, 12-13 juillet 1589.

13. État de la contribution des diverses châtelainies de la vicomté de Paris aux États généraux de 1614. — Orig. [cahier où les noms des localités sont imprimés], s. d. [1614].

14. Donation sous réserve d'usufruit, par devant Alexandre Cauchois, notaire royal en la prévôté d'Augy, bailliage de Senlis, par Olivier Mareschal, bourgeois de Paris, et Sainte Jourdain, sa femme, font donation aux religieux du Tiers ordre Saint-François, dit de l'Étroite observance, des couvents tant de Picpus que de Franconville, de leur maison sise à Mouy, et ses appartenances, pour y fonder un couvent de 12 religieux et une église, 23 mars 1630. — Expédition parch.

---

<sup>1</sup>. D'après deux mentions anciennes écrites en la marge de la charte.

15. Lettres de Louis Séguier, prévôt de Paris, contenant la donation de leurs biens, sous réserve d'usufruit, par lesdits Olivier Mareschal et Sainte Jourdain à Oronce de Honfleur, provincial de la congrégation de l'étroite Observance, à charge de construction d'une église et de fondation du couvent, 18 novembre 1630 ; avec insinuation au Châtelet, 23 novembre 1630, ratification [scellée] de Vincent de Paris, visiteur général, d'Oronce de Honfleur, provincial, et de trois définites généraux de la congrégation, 24 novembre 1630, insinuation au bailliage et présidial de Senlis, 23 décembre 1630, et au bailliage de Beaumont, 31 décembre 1630, envoi en possession d'Oronce de Honfleur, 16 mai 1631. — Grosse parch.

16. Lettres de Louis Séguier, prévôt de Paris, contenant ratification, sous réserve d'usufruit, par Sainte Jourdain, alors veuve dudit Olivier Mareschal, de ladite fondation de sa maison de Mouy, 11 avril 1631 ; avec enregistrements, 23 avril, 13 et 19 mai 1631. — Grosse parch.

16<sup>bis</sup>. Acte d'approbation dudit contrat de ratification du 11 avril 1631 par le chapitre général, au couvent de Picpus, de la congrégation, 15 mai 1631. — Orig. papier scellé.

16<sup>ter</sup>. Déclaration et aveu des biens à Mouy tenus du cardinal de Richelieu, comme seigneur de Mouy, par Jean Chrysostome de Saint-Lô, provincial du Tiers ordre de Saint-François en France et Lorraine, comme donataire desdits Olivier Mareschal et Sainte Jourdain. — Orig. scellé, 26 mai 1636.

17. Contrat d'échange, par devant Jean-Baptiste Letellier, notaire à Fontainebleau, entre le roi et Jean Ribeyre, chevalier, seigneur de Fontenilles, conseiller du roi, portant abandon par ce dernier des deux maisons, dites le Gros et le Petit Caillou, rue Fromenteau, à Paris, dont le terrain est nécessaire pour la continuation du château du Louvre, contre la seigneurie et justice de la ville de Lezoux, en Auvergne, 22 juillet 1661 ; suivi de la transcription de la procuration du roi (14 juillet 1661), de ses lettres de ratification dudit échange (juillet 1661), de l'enregistrement au Parlement (20 août 1661). — Expédition coll., 26 août 1661.

## J 741

### Paris et environs

(suite)

1. Charte de Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, autorisant les moines de Chaalis, qui lui ont donné 13 l. p., à prendre sur les coutumes dudit Luzarches autant de terre à tuiles qu'il leur sera nécessaire. — Orig. parch., 1198 [entre le 29 mars 1198 et le 17 avril 1199].

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 117, p. 40.

2. Lettres d'Adam, évêque de Senlis, à Thibaud, seigneur de Luzarches, vidimant et confirmant ladite charte. — Orig. parch., 21 mars 1229.

*Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 341, p. 113.

3. Lettres d'Oudart de la Neuville, prévôt de Paris, notifiant la vente par Guillaume Hasart, de Livry, et sa femme « Erembourc » à Simon de « Nouveville », pour 30 s. p., d'un arpent de terre à « Aunay ». — Orig. parch. scellé, 1<sup>er</sup> mai 1286.

4. Lettres de l'official de Paris, notifiant la vente faite par Jean Barbier, demeurant à Bondy (« Bondis »), à Jean Forestier, demeurant à Aulnay (« Aunay »), et Jeanne, sa femme, pour 40 s. p., d'une maison (*masura*) à « Aunay » et d'un arpent de terre à « Lesperieres ». — Orig. parch. scellé, 6 novembre 1272.

5. Lettres du roi Philippe IV le Bel, autorisant Jean de *Soysiaco*, chevalier, de disposer de ses biens et droits de Linas en faveur de gens de mainmorte. — Orig. parch. scellé, octobre 1299.

6. Lettres de Jean, seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du roi, prévôt de Paris, notifiant le bail à 9 ans, pour 4 muids et demi de « grain » par an, par Jean de Gifosse, demeurant à Soissons, à Perrin Boudart, demeurant au Petit-Tremblay, d'une « mesure » et jardin et de 56 arpents de terre sises à Tremblay. — Orig. parch., 3 décembre 1419.

7. Acte de « Nicolas Certain, substitud juré à Saint Brice pour l'absence de Nicolas Le Meignein, clerc, tabellion juré du duché de Montmorency en la branche dudict Saint Brice, ad ce commis » par le duc de Montmorency, notifiant échange entre Jean Daumont, marchand cordonnier, demeurant à Saint-Denis, et Marie Cresnon, sa femme, avec Nicolas Tenart, meunier, demeurant à Saint-Brice, et Perrette Cresnon, sa femme, de diverses terres à Sarcelles et audit Saint-Brice. — Orig. parch., 18 décembre 1561.

8. Privilèges, droits et exemptions des habitants de Montreuil-sous-Bois : charte de François I<sup>er</sup> de juin 1544, enregistrée en la Chambre du Trésor le 13 août 1545, confirmant celle octroyée par le roi Jean II en 1363 et leur accordant de nouveaux privilèges ; mandements de François I<sup>er</sup> aux généraux conseillers sur le fait de la justice des aides, 11 juillet 1544 et 30 juillet 1545 ; avis des « commissaires ordonnez par le Roy en la chambre du conseil lés la Chambre des comptes », 20 mai 1545 ; mandement de François I<sup>er</sup> aux gens des comptes et généraux conseillers sur le fait des finances, 20 juin 1545 ; consentement de la

Chambre des comptes, 16 juillet 1545 ; mandement de François I<sup>er</sup> aux généraux conseillers sur le fait de la justice des aides, 7 juillet 1546 ; enregistrement par la Cour des aides, 12 février 1547 ; mandement de François I<sup>er</sup> aux généraux conseillers des finances et élus des aides en l'élection de Paris, 19 mars 1547 ; consentement des généraux conseillers des finances, 21 mars 1547 ; enregistrement par l'élection de Paris, 26 mars 1547 ; confirmation par Henri II, décembre 1547. — Copie coll. en cahier, parch., 9 mai 1548.

*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 14000, t. IV, p. 642 (juin 1544) ; *Catalogue des actes de Henri II*, n° 1834, t. I<sup>er</sup>, p. 525 (décembre 1547).

9. Pièces relatives à un procès soutenu entre les habitants dudit Montreuil-sous-Bois et le prévôt des marchands et les échevins de Paris.

1. Lettres de François I<sup>er</sup> portant arrêt en la Cour des aides, au profit dudit prévôt des marchands. — Copie, 12 février 1547.

2. Requête dudit prévôt à ladite cour en vue de la conclusion du procès, 15 décembre 1546. — Orig. ?

3. Requête semblable dudit prévôt à ladite cour, 11 décembre 1546. — Orig. ?

4. Requête desdits habitants de Montreuil-sous-Bois à ladite cour demandant délai pour production de titres, 1<sup>er</sup> décembre 1546. — Orig. ?

5. Requête dudit prévôt à ladite cour, pour la procédure, 1<sup>er</sup> décembre 1546. — Orig. ?

6. Inventaire des pièces produites devant ladite cour par ledit prévôt des marchands contre lesdits habitants de Montreuil-sous-Bois, s. d. — Orig. ?

7. Plaidoiries du procès, 18 septembre 1546. — Copie coll.

8. Vidimus par Antoine du Prat, prévôt de Paris, de titres des habitants de Montreuil-sous-Bois : diverses lettres du roi, des commissaires ordonnés en la Chambre du Conseil, des gens des comptes et des aides, juin 1544, 20 juin, 16 juillet 1545, 19 et 5 mars 1547. — Copie coll. parch., 7 avril 1547.

9. Réquisition du substitut du procureur général du roi, requérant exécution de l'arrêt de la Cour du 19 avril 1546 contre lesdits habitants de Montreuil-sous-Bois, 10 janvier 1547. — Orig. autographe signé.

10. Mandement de François I<sup>er</sup> à la Cour des aides, lui enjoignant de laisser lesdits habitants de Montreuil-sous-Bois jouir des privilèges, droits et exemptions qu'il leur a accordés par sa charte de juin 1544, 7 juillet 1546. — Copie, s. d. [XVI<sup>e</sup> s.].

11. Consentement de la Chambre des comptes aux lettres patentes du roi en faveur desdits habitants de juin 1544 et 20 juin 1545. — Copie coll. parch., 21 juillet 1545.

12. Mandement de François I<sup>er</sup> à la Chambre des comptes du 20 juin 1545, mentionnées dans le précédent vidimus. — Copie coll., 27 juin 1547.

13. Arrêt de la Cour des aides pour le prévôt des marchands de Paris contre les habitants de Montreuil-sous-Bois, 19 avril 1546. — Extrait coll. parch.

14. Commission de la Cour des aides au premier huissier ou sergent royal requis, lui mandant de signifier au prévôt des marchands de Paris le privilège d'exemption possédé par les quatre ordres mendiants de ladite ville de l'impôt de 2 s. p. par muid de vin qu'il les a contraints de payer, 12 septembre 1545. — Copie coll. parch., 15 septembre 1545<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup>. Cette pièce ne devrait pas faire partie du dossier Montreuil.